Bourse d’étude "Présence sur place - pour artistes* avec enfants" 2024
Section Arts de la scène : mise en scène, chorégraphie

Conditions de participation

Depuis 1997, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie attribue des bourses à des artistes* avec enfants. C'est la deuxième fois que l'appel à candidatures est lancé dans le domaine des arts de la scène. Peuvent postuler par exemple des metteurs en scène, chorégraphes, développeurs de projets, etc. qui exercent une activité créative indépendante. Les bourses ne sont pas liées à une obligation de résidence et couvrent une période de douze mois. Trois boursières seront sélectionnées et recevront chacune 1.000 euros par mois à partir de janvier 2024.

Organisation
Bureau culturel des femmes NRW e.V.
Centre culturel Fabrik Heeder, Virchowstr. 130, 47805 Krefeld
www.frauenkulturbuero-nrw.de

Direction artistique du projet
Frauke Meyer
Contact : praesenzvorort2024@frauenkulturbuero-nrw.de

Droit de candidature
Sont autorisées à participer toutes les metteuses en scène, chorégraphes, développeuses de projets, etc. vivant et travaillant en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui sont à l'aise dans les arts de la scène. L'appel à candidatures s'adresse aux mères* ayant un ou plusieurs enfants qui n'auront pas encore atteint l'âge de 13 ans le 21 octobre 2023. Les artistes ne doivent pas être engagées de manière permanente ou être salariées à plein temps. Les études artistiques doivent être sanctionnées par un Master of Arts ou un diplôme (jusqu'à la réforme de Bologne) ou un Bachelor of Arts dans le domaine des Performing Arts.
Si la candidate n'a pas fait d'études de chorégraphie ou de mise en scène, elle doit avoir exercé une activité créative indépendante en tant que metteur en scène, concepteur de performances ou de projets ou chorégraphe au cours des cinq dernières années. Cela doit être prouvé par une liste de projets des cinq dernières années. Dans ce cas, il faut en outre avoir suivi une eduaction adéquate dans le domaine artistique (par exemple danse, théâtre, théâtre physique, performance, chant ou autre). Il appartient ensuite au jury de prendre en

Il est fait référence aux personnes Flinta+. Pour une meilleure lisibilité, la forme féminine est utilisée dans ce document. La désignation des personnes utilisée ici se réfère aux personnes Flinta+, sauf indication contraire.

compte cette candidature. Toutes les candidates doivent prouver qu'elles sont membres de la KSK (Künstlersozialkasse). Une simple activité d'enseignement ne permet pas de participer à la bourse. Les réalisatrices de films sont exclues de la bourse.

Toutes les candidates sont priées de soumettre en ligne le formulaire de candidature, un CV et un portfolio de leurs créations (concepts, idées, visions, réalisations, dossiers, matériel photographique et cinématographique). En outre, une copie de l'acte de naissance de l'enfant, une attestation d'enregistrement du domicile en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, une copie non certifiée du master of art/diplôme ou du bachelor of art sont nécessaires. Il est également possible d'intégrer du matériel dans un fichier de démonstration. Le matériel doit donner une impression globale du travail de l'artiste. Les visions et les questions artistiques ou les approches de travail interdisciplinaires doivent être reconnaissables dans le portfolio - par exemple, l'accent peut être mis sur le travail interdisciplinaire et transgenre ou sur le développement de formats ou de structures performatifs.

La candidature doit être envoyée sous forme de fichier pdf. Elle peut contenir des liens vers un site Internet ou des plateformes de films.
L'ensemble de la candidature ne doit pas dépasser 2 G.

Jury
Le jury sera composé d'experts* qui veilleront à ce que personne ne soit
sur la base de l'origine sociale, de l'âge, de l'origine ethnique & de la nationalité, des capacités physiques
capacités, la religion et les convictions ainsi que l'orientation sexuelle.
ne sera pas désavantagé ou discriminé.
Bourse d'étudesDe janvier à décembre 2024, la bourse sera versée à hauteur de 1.000 euros par mois.

Après l'année de bourse, le Frauenkulturbüro NRW e.V. accordera en 2026 un subside de 8000 euros par artiste subvention de projet d'un montant de 8.000 € par artiste*.

Dossier de candidature
Vous trouverez le formulaire de candidature ainsi que d'autres informations sur le site web du Frauenkulturbüro à l'adresse
http://www.frauenkulturbueronrw.de/index.php/projekte/stipendien-praesenz-vor-ort/
Les candidatures qui ne répondent pas aux exigences ne seront pas prises en compte.

Date limite de dépôt des candidatures
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 21.10.2023.

Cadre juridique
Tout recours juridique est exclu. La sélection du jury ne peut pas être contestée. La décision sera communiquée par écrit aux candidates, mais ne sera pas motivée. Il n'existe aucun droit

Il est fait référence aux personnes Flinta+. Pour une meilleure lisibilité, la forme féminine est utilisée dans ce document. La désignation des personnes utilisée ici se réfère aux personnes Flinta+, sauf indication contraire.

légal aux bourses, les paiements dépendent du budget du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et nécessitent son approbation.

Obligation de documentation
Les boursières sont tenues de documenter leur activité artistique pendant la période d'attribution de janvier à décembre 2024 et d'envoyer un rapport écrit détaillé des résultats (max. 3. pages) sous forme de fichier PDF jusqu'au 31.01.2025 à l'adresse e-mail susmentionnée du Frauenkulturbüro NRW e.V..

Autres obligations :
Pendant la durée de la bourse, les boursières sont à la disposition du Bureau culturel des femmes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour des travaux de presse, des campagnes de marketing et d'autres mesures de relations publiques.

Informations complémentaires :
Pour répondre à d'autres questions, nous proposons 3 heures de consultation par zoom.
Dates : Mercredi 20.9.23 10h/ Lundi 25.9.23 17h/ Lundi 2.10. 10h.
Pour vous inscrire, veuillez écrire un mail à la responsable artistique du projet Frauke Meyer: praesenzvorort2024@frauenkulturbuero-nrw.de

Il est fait référence aux personnes Flinta+. Pour une meilleure lisibilité, la forme féminine est utilisée dans ce document. La désignation des personnes utilisée ici se réfère aux personnes Flinta+, sauf indication contraire.